



Juste une mise au point face aux viles manœuvres de discrédit « cuvée 2026 » du syndicat « *j'ai tout vu, j'ai tout fait* »

S'agissant des discussions en cours à la commission paritaire de pilotage et de suivi (CPPS), où siègent les organisations syndicales représentatives (**UNSa Justice**, **USM**, FO, CGT, SM et CFDT), FO retombe dans ses travers : quand ce ne sont pas des attaques gratuites, ce sont des contre-vérités destinées à flatter son ego plutôt qu'à servir les personnels.

En effet, difficile de ne pas tomber des nues lorsque certains se permettent de fabriquer un récit de toutes pièces, dont ils sont les seuls auteurs, pour diffuser de fausses informations sur les échanges qui se sont tenus lors de la réunion de la CPPS du mercredi 15 juillet.

Alors même qu'en séance, les organisations syndicales sont allées dans le même sens pour défendre les intérêts des personnels, qu'elle n'est pas notre surprise de découvrir aujourd'hui, à la lecture de leur tract, je cite : « *l'UNSa Justice a souhaité que l'application de cette diminution (des cotisations) soit repoussée au 1^{er} Janvier 2027, au motif qu'un tel report faciliterait la gestion de sa mise en œuvre. Comprendra qui pourra ! Mais, à ce jour, FO Justice se demande encore comment une organisation syndicale peut solliciter le retard d'une mesure favorable au pouvoir d'achat des personnels* ».

D'une, l'UNSa Justice n'a pas besoin de porte-voix et encore moins de ventriloque menteur !

De deux, parce que l'essentiel est bien là, l'UNSa Justice réitère son exigence à savoir, une baisse des cotisations, plus large et plus importante que celle proposée par Intériale et l'administration. C'est-à-dire :

- **Une baisse du montant des options, de 20 % sur l'ensemble des options pour tous, avec un plancher à 5 € pour les actifs sur l'option 1 afin de ne pas perdre tout ou partie de la participation de l'employeur à hauteur de 5 €.**

Cette mesure que nous proposons, aurait pour effet de baisser drastiquement le montant des trois options, rendant l'option 1 gratuite pour les actifs avec ce mécanisme, et permettant ainsi au 25 % de personnels qui n'ont pas pris d'option de souscrire une couverture santé supérieure sans surcoût.

- **Une baisse de la cotisation d'équilibre (socle), avec une exigence importante visant à ne pas cautionner l'économie qui serait réalisée par l'employeur à hauteur de 50 % concernant le socle des actifs.**

En effet, la cotisation d'équilibre étant prise en charge à hauteur de 50 % par l'administration pour les actifs, si Intériale entérinait la demande de baisse formulée, alors cette baisse pour les actifs, serait pour partie au bénéfice de l'agent et pour partie au bénéfice de l'administration.

Prenons un exemple : avec une baisse de 10 % de la cotisation d'équilibre, cela ferait une baisse de 7,52 € / mois, à diviser par deux, soit 3,76 € / mois d'économie pour l'agent et 3,76 € / mois d'économie pour l'administration, s'agissant des actifs.

Par conséquent, l'UNSa Justice exige que le montant de l'économie réalisée par l'administration, soit reversée dans le budget de l'action sociale du ministère de la Justice et fléchée à destination d'aides dans le cadre de l'accompagnement aux frais de santé pour les familles monoparentales.

Et pour être totalement transparent, si l'UNSa Justice n'avait pas mis ce sujet et cette exigence sur la table, ceux qui aujourd'hui, se présentent dans leurs écrits comme les plus beaux et les plus forts, ne les auraient même pas soulevés. Mais là encore, pour l'UNSa Justice notre priorité reste l'essentiel, à savoir la défense des intérêts des personnels !

S'agissant du calendrier, nous avons rendez-vous pour une nouvelle CCPS, le mercredi 2 septembre afin d'arbitrer les nouvelles propositions qui nous seront faites d'ici-là, souhaitant qu'elles soient en conformité avec nos demandes. Quoiqu'il en soit, elles ne pourront s'appliquer qu'à l'issue d'un vote où chacun devra se positionner !

D'ailleurs, si nous avons arrêté collectivement la date du 2 septembre, c'est bien au regard du calendrier d'Intérieure pour que les baisses de cotisations arrêtées puissent être mises en place au plus tôt. Et à ce titre, c'est eux qui proposent le mois de novembre 2026 et non les illusionnistes.

Encore une fois, ce syndicat et ceux qui le composent s'inventent un énième scénario et l'alimentent à leur guise, en dépit de tout, aux seules fins de se faire mousser.

C'est minable et pitoyable, car à aucun moment l'UNSa Justice n'a versé dans ce type de méthode et encore moins aurait pu aller à l'encontre de l'intérêt des personnels, d'autant qu'en l'espèce les difficultés de gestion avec le SIRH, concernent purement et strictement l'administration.

C'est d'ailleurs l'administration et elle seule qui a soulevé le problème de mise en œuvre d'une baisse des cotisations sur le bulletin de paie de novembre en évoquant une projection sur janvier 2027.

Sur quoi, l'UNSa Justice a souhaité savoir si la rétroactivité du remboursement de la baisse de cotisations à compter de novembre 2026 était réalisable techniquement et juridiquement, tout en émettant le souhait que le tout se mette en place en même temps.

Enfin et pour rappel, il est bon d'avoir tous à l'esprit, que nous sommes actuellement en négociations pour obtenir une baisse des cotisations sur le socle ainsi que sur les options en fonction des possibilités dont nous disposons au rendu de l'exercice comptable. C'est d'ailleurs, un des rôles majeurs de ladite commission dans laquelle siègent les organisations syndicales représentatives.

Donc, s'exposer en dissension entre organisations syndicales, alors que nous sommes toutes d'accord sur le but à atteindre, ce n'est pas très fin, sauf à considérer que pour cette organisation syndicale l'objectif et la priorité soient ailleurs...

L'UNSa Justice, toujours à vos côtés pour défendre vos droits et votre pouvoir d'achat !

L'UNSa Justice
l'action utile !

Paris, le 16 juillet 2026

Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET